Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Travaux de la mairie

Par CATHYG77

Bonjour,
La mairie fait aménager un chemin qui longe ma propriété.
Il s'agit d'un platelage en bois qui surplombe via une passerelle un cours d'eau. Mon grillage fait 1.93 de haut et cet ouvrage montera à environ 1.30. Il est destiné aux piétons et vélo. Ce platelage sera proche à certains endroits de 50 cm de notre grillage. Autrement dit, les passants auront une belle vue sur nous ! quelle est l'obligation de la mairie en ce qui concerne le respect de notre intimité. Y a t'il une obligation pour la commune de procéder aux travaux de surélévation de notre grillage de façon à nous préserver ? Par ailleurs, n'aurions nous du pas être consultés sur ce projet ? Quel est notre recours ?
Merci de votre avis à ce sujet.
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le grillage n'est pas opaque. Du coup la situation ne change pas vraiment...

Par CATHYG77

Bonjour,
Merci pour votre commentaire que je ne comprends pas vraiment. Il n'y avait pas de passage jusqu'à présent. Légalement, que dit le législateur ?

Par yapasdequoi

Que dit le PLU ?

Par CATHYG77

Nous sommes en zone naturelle non constructible ; quant au chemin, il appartient à la commune